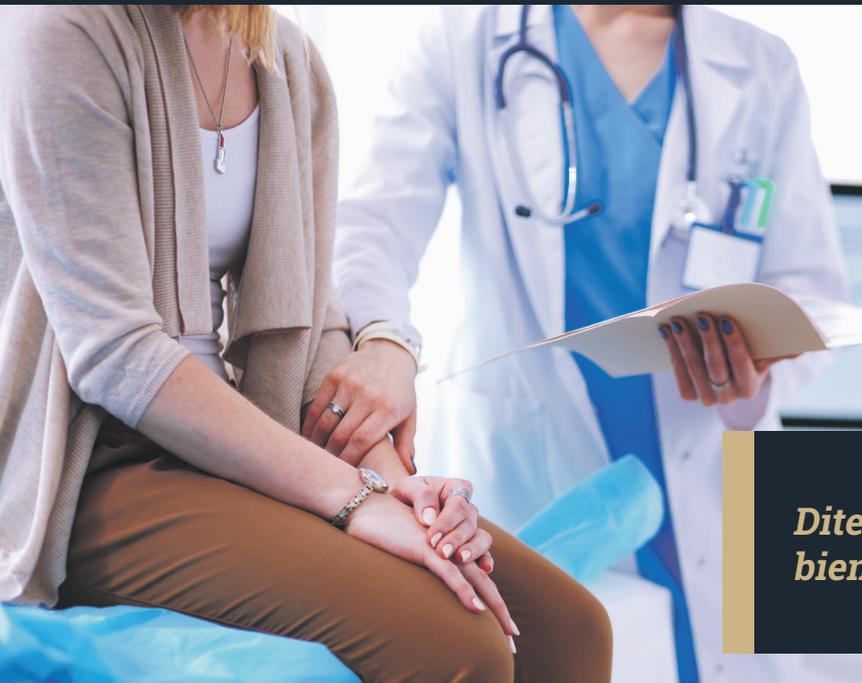


Les membres de l'Association Québécoise des Thérapeutes Naturels. peuvent maintenant adhérer à une assurance vie et/ou assurance maladie grave allant jusqu'à 35 000\$ sans aucune question de santé !



Protégez-vous et votre famille en toute simplicité grâce à l'entente de partenariat mise en place pour les membres de l'Association québécoise des Thérapeutes naturels.

La souscription à une assurance vie ou maladie grave peut parfois s'avérer complexe et même décourageante, en particulier lorsqu'il faut répondre à une multitude de questions de santé et subir des évaluations approfondies. C'est pour cette raison que nous avons maintenant une solution simple et sans tracas pour les membres de l'Association québécoise des Thérapeutes naturels.

Dites adieu aux processus complexes et bienvenus à une approche plus facile.

Contactez vos conseillers mandatés dès maintenant pour en savoir plus ou bien, remplissez le formulaire de demande de renseignement ci-dessous.



Valérie Castonguay
819 578-2273
valerie.castonguay@sf-vc.com



Tommy Brochu
819 452-4464
tommy@brochuservicesfinanciers.com

2144, rue King Ouest, bureau 110, Sherbrooke, Québec, J1J 2E8

Assurance maladies graves couvrant jusqu'à 40 maladies.

Vous préoccuper de l'avenir ne devrait pas être source de stress. Nous sommes fières de pouvoir maintenant vous offrir un avantage supplémentaire maintenant disponible à la souscription pour tous les membres.

Profiter dès maintenant du plan d'assurance mise en place pour nos membres.

